



Châlons en Champagne  
Le 18 septembre 2023

## Formation juges 1 GAM du département de la Marne SAISON 2023-2024

Cette saison, la formation de juges niveau 1 GAM sera à nouveau assurée par le Comité Départemental de Gymnastique de la Marne. Les dates pour la saison 2023 – 2024 seront les suivantes :

- Samedi 11 novembre 2023 à Châlons en Champagne de 9h – 12h / 13h - 18h
- Samedi 18 novembre 2023 à Châlons en Champagne de 9h – 12h / 13h - 18h
- Samedi 25 novembre 2023 à Châlons en Champagne de 9h – 12h / 13h - 18h
  
- Examen 26 novembre 2023 à Châlons en Champagne de 9h à 12h

L'adresse de la salle sera la suivante :

Salle Valmy - 7 boulevard Justin Grandthille - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Une convocation sera transmise aux clubs pour les stagiaires inscrits.

### **Conditions d'inscription à la formation et à l'examen :**

- Être licencié à la FFGym pour la saison 2023 – 2024
- Être né(e) en 2009 et avant
  - Les personnes étant nées entre le 01/01/2010 et le 31/08/2010 peuvent s'inscrire à la formation et passer l'examen mais en cas d'obtention, le diplôme ne prendra effet qu'à partir de la date d'anniversaire des 14 ans.

### **Le nécessaire pour participer aux formations :**

- Crayons et carnet de notes
- Les programmes FFGym : Code FIG – Imposés – Fédéral A – Fédéral B

### **Comment s'inscrire ?**

- En cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/jsMWqQscS76FiKuYA>
- Date limite d'inscription : au plus tard le lundi 16 octobre 2023 inclus

### **Encadrement :**

La formation sera assurée par le responsable du secteur Juges GAM du Comité Départemental de Gymnastique de la Marne. A savoir, Mr DESHAUTELS Yann.

Pour toutes questions sur la formation, contactez Yann sur : [yann.deshautels@bbox.fr](mailto:yann.deshautels@bbox.fr) (en mettant en copie : [mdelton51@gmail.com](mailto:mdelton51@gmail.com))

### **Frais pédagogiques :**

15 € / jour et par stagiaire soit 60 € / stagiaire (formation + examen). Les stagiaires et encadrants devront prévoir un pique-nique tiré du sac pour les repas du midi. Une facture sera adressée aux clubs concernés.

Il est évidemment demandé aux stagiaires et formateurs de respecter les locaux dans lesquels nous serons (ne pas laisser de papiers traînés, fermer les volets, les portes et les fenêtres et bien replacer les tables et les chaises à leurs places initiales).

DELTON Mickaël  
CTG Marne

DESHAUTELS Yann  
Responsable secteur juges GAM